

ment promis encore une fois de faire droit aux demandes des fabricants. Ils en appelèrent au peuple en 1904, et si je me rappelle bien, le premier ministre, dans un discours prononcé à Valleyfield, promit la révision du tarif. Nous voici maintenant à la seconde session de cette législature, et on nous informe que la question que nous devions, à ce que nous pensions, être appelés à discuter avant toute autre, est rayée du programme. Pourquoi a-t-on différé de deux mois la convocation des Chambres en vue de permettre à la commission du tarif d'effectuer son travail de révision, et vient-on ensuite nous dire que cette question du tarif ne sera pas discutée. Cette manière de faire est assurément étrange. Le peuple se dit que si le tarif doit être modifié, il ne faut pas tarder à en effectuer la révision. Mais le Gouvernement actuel semble croire qu'il n'est aucunement tenu de remplir ses promesses. A mon avis le présent gouvernement n'a aucune intention sérieuse de modifier sensiblement le tarif. On dira peut-être qu'aucune industrie n'est en souffrance; mais, lors de la dernière session, je me suis permis d'en indiquer plusieurs. Prenez, par exemple, l'industrie de la ficelle d'engrèbage qui comprend quelque douze fabriques, dont deux établies dans ma propre circonscription. Le Gouvernement a été pressé de sauvegarder les capitaux engagés dans cette industrie au montant de plusieurs millions et de protéger les ouvriers qui en vivent en accordant une compensation pour les dommages soufferts en raison de ce que le Gouvernement a décidé d'admettre en franchise la ficelle à provenance des Etats-Unis. Lorsque le Gouvernement actuel arriva au pouvoir le droit était, je crois, de 12½ pour 100. Depuis, la ficelle a été rayée de la liste des articles imposables. Si mes renseignements sont exacts, il se trouve 40,000 cultivateurs au Canada qui sont détenteurs d'actions dans des entreprises de confection de ficelle d'engrèbage. S'il est un produit plutôt qu'un autre à la confection duquel le cultivateur ait le droit de s'intéresser, c'est bien la ficelle d'engrèbage, dont il se sert tous les jours en été sur sa ferme, et dont il comprend parfaitement l'emploi et le prix de revient. Ces hommes ont de bonne foi engagé leurs fonds dans cette industrie. Dans mon propre comté, je crois qu'il y a plus de 4,000 cultivateurs intéressés dans la confection de la ficelle d'engrèbage. Parfois, quelques-uns de ces établissements se meurent; d'autres sont bel et bien morts. L'établissement de Brandon a fermé ses portes; le sort d'autres fabriques est en suspens. Et pourtant le Gouvernement nous dit qu'il n'est encore disposé à rien faire.

Voici maintenant l'industrie des lainages. Les particuliers engagés dans cette industrie ont envoyé députation sur députation en vue d'engager les autorités à agir sans retard. Plusieurs filatures ont été vendues

par autorité de justice. Mais le Gouvernement n'est pas prêt à agir même à ce moment. Il faudra que d'autres industries disparaissent, que d'autres millions soient engloutis avant que le Gouvernement actuel se montre à la hauteur de la circonstance et remplisse la promesse solennelle qu'il a faite de s'appliquer à la révision du tarif s'il était de nouveau maintenu au pouvoir. Nous voici à la seconde session de cette législature, et on vient nous dire que, bien qu'on ait voyagé par tout le pays et obtenu tous les renseignements on se propose de ne rien faire. A mon avis, la Chambre aurait dû s'appliquer sans retard au règlement de cette question. Il n'aurait fallu qu'assez peu de temps, si on s'y était pris de la bonne manière.

Il est certaines industries qui requièrent en ce moment l'attention du Parlement. Il est nécessaire d'élever les droits tout autant dans l'intérêt du cultivateur que dans celui du fabricant. Notre pays n'est plus un pays purement agricole; les manufactures y occupent une grande place. Les articles de falsification ont une valeur tout aussi grande, sinon plus grande que celle des produits agricoles. Ces messieurs de la droite prétendent peut-être le contraire, mais le recensement préparé par le ministre de l'Agriculture, qui fait autorité en ces matières, établit que les fabriques du Canada produisent pour une valeur aussi grande que les fermes, que les ouvriers de fabriques sont aussi nombreux que les cultivateurs et ont droit, par conséquent, à tout autant de considération que les autres. Je ne demande pas qu'on commette des injustices à l'égard des cultivateurs, loin de là. Même les cultivateurs dans mon propre comté demandent que les droits de douane soient augmentés. Je crois que les maraîchers de York-centre, dont le représentant est un honorable député de la droite (M. Campbell), ont fait une demande dans ce sens. Dans toutes les parties de l'Ouest, il se trouve nombre de cultivateurs qui sont en faveur de la refonte du tarif et qui se sont exprimés dans ce sens. C'était là à mon avis, une raison de plus pour que le Gouvernement fit son devoir et rachetât la promesse faite à maintes reprises et en vue de l'exécution de laquelle les ministres ont parcouru le pays d'une extrémité à l'autre et recueilli des témoignages, à grands frais pour le pays. Nous aurions dû être convoqués en janvier, et nous ne nous réunissons qu'en mars. Et pourtant, malgré ce retard, on nous informe que le tarif ne sera pas mis à l'étude. Il est vrai que le ministre des Finances a été victime d'un accident, et j'en suis peiné.

Cependant, le fardeau des affaires publiques ne doit pas reposer sur les épaules d'un seul. Il appartient à cette Chambre de s'occuper du tarif, qui est une question d'une extrême importance pour la nation et sur laquelle l'attention du cabinet et du Parlement a été appelée, et on s'attend que le